



D3180-Direction des finances-Gestion budgétaire

DECISION DU MAIRE N° d.2023.165

**Budget principal de la ville de Versailles.
Exercice 2023.
Virements de crédits entre chapitres.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-10-6 donnant la faculté à l'assemblée délibérante de définir les pouvoirs de l'exécutif en matière de virements de crédits ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n° D.2022.12.107 du Conseil municipal de Versailles du 8 décembre 2022 approuvant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 pour le budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2023.03.24 du Conseil municipal de Versailles du 30 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 de la Ville et autorisant l'ordonnateur à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Vu les précédentes décisions du Maire n° d.2023.090 du 7 juin, n° d.2023.113 du 24 juillet 2023 et n° d.2023.150 du 19 octobre 2023 relatives à divers virements de crédits entre chapitres dans le cadre de l'exercice 2023 du budget principal de la ville de Versailles ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

• Conformément à l'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomenclature budgétaire et comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire informe l'Assemblée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ainsi, l'article 4 de la délibération n° D.2023.03.24 du Conseil municipal de la Ville de Versailles du 30 mars 2023 a prévu cette faculté et a autorisé le Maire de Versailles à procéder à des mouvements de crédits dans les dispositions précisées ci-dessus dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement ou investissement).

• Au budget primitif 2023, les dépenses réelles inscrites au titre de la section d'investissement s'élèvent à 36 257 709 €, soit un montant maximum de virements fongibles de 2 719 328,18 € en investissement ; les dépenses réelles (hors charges de personnel) inscrites au titre de la section de fonctionnement s'élèvent à 49 913 104 €, soit un montant maximum de virements fongibles de 3 743 482,80 € en fonctionnement.

Pour mémoire, les décisions précédentes susmentionnées relatives à des virements fongibles concernait différents virements à hauteur de :

- 412 455 € en investissement et 60 906 € en fonctionnement pour la décision du 7 juin 2023,

- 267 246 € en investissement pour la décision du 24 juillet 2023,

- 1 324 740,64 € en investissement pour la décision du 19 octobre 2023.

Le montant des virements fongibles proposés dans la présente décision s'élève à 214 700 € en section d'investissement et 219 110 € en section de fonctionnement.

Le cumul des quatre décisions relatives à des virements fongibles s'élève donc à 2 219 141,64 € en section d'investissement, ce qui est inférieur au seuil précité de 7,5 % (représentant 2 719 328,18 € au budget 2023) et à 280 016 € en section de fonctionnement, ce qui est inférieur au seuil précité de 7,5 % (représentant 3 743 482,80 € en fonctionnement au budget 2023).

L'application de ce dispositif permet de faire face, dans les limites indiquées ci-dessus, à des dépenses devant être engagées dans un délai rapide, sans attendre une décision modificative, en effectuant des virements de crédits d'un chapitre à un autre.

Au vu des consommations et engagements réalisés ou devant être effectués à la date de la présente

décision, il y a lieu de procéder aux virements de crédits spécifiés ci-dessous.

DECIDE

- 1) d'autoriser, dans le cadre de l'exercice 2023 du budget principal de la ville de Versailles, les virements de crédits entre chapitres figurant dans le tableau ci-après et de signer tout acte ou document s'y rapportant :

Numéro de Virement	Ligne abondée	Ligne diminuée	Montant virement	Motif du virement de crédit
1	Section : fonctionnement Mouvement : réel 936 - Action économique 93632 - Industrie, commerce et artisanat 63512- Taxes foncières	Section : fonctionnement Mouvement : réel 931 -Sécurité	5 000,00 €	Taxe foncière des locaux à usage commercial
		9311 - Police, sécurité, justice		
		6358 - Autres droits		
		Section : fonctionnement Mouvement : réel 933 -Cuture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 000,00 €	
		93315 - Services d'archives		
		614 - Charges locatives et de copropriété		
		Section : fonctionnement Mouvement : réel 934 - Santé et action sociale 93425 - Personnes handicapées	900,00 €	
		614 -Charges locatives et de copropriété		
		2	Section : fonctionnement Mouvement : réel 937 - Environnement	
937222 - Action en matière de propreté urbaine et de nettoyage	93323 - Piscines			
611 - Contrats de prestations de services	60612 - Energie - Electricité			
Section : fonctionnement Mouvement : réel 937 - Environnement 937222 - Action en matière de propreté urbaine et de nettoyage 60631 - Fournitures d'entretien	Section : fonctionnement Mouvement : réel 930 - Services généraux		8 910,00 €	Achats de fournitrues d'entretien
93020 - Administration générale de la collectivité				
60613 -Chauffage urbain				
Section : fonctionnement Mouvement : réel 933 -Cuture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 93312 - Patrimoine	6 300,00 €			
615221 - Entretien et réparation bâtiments publics				

Numéro de Virement	Ligne abondée	Ligne diminuée	Montant virement	Motif du virement de crédit			
4	Section : fonctionnement Mouvement : réel 938 - Transport 93845 - Voirie communale 615231 - Entretien et réparation voirie	Section : fonctionnement Mouvement : réel 930 - Services généraux	74 300,00 €	Travaux pour comptes de tiers : bateaux des riverains, réfections des trottoirs après travaux des concessionnaires			
		93020 - Administration générale de la collectivité					
		60613 - Chauffage urbain					
		Section : fonctionnement Mouvement : réel	47 150,00 €		Travaux pour comptes de tiers : bateaux des riverains, réfections des trottoirs après travaux des concessionnaires		
		933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs					
		93348 - Vie sociale et citoyenne - autres					
		60612 - Energie - Electricité	8 550,00 €			Travaux pour comptes de tiers : bateaux des riverains, réfections des trottoirs après travaux des concessionnaires	
		Section : fonctionnement Mouvement : réel					
		933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs					
		93323 - Piscines	8 550,00 €				Travaux pour comptes de tiers : bateaux des riverains, réfections des trottoirs après travaux des concessionnaires
60612 - Energie - Electricité							
5	Section : fonctionnement Mouvement : réel 938 - Transport 93845 - Voirie communale 6288 - Divers	Section : fonctionnement Mouvement : réel	32 000,00 €	Recours à l'entreprise d'insertion Chantier Yvelines pour des besoins en manutention			
		933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs					
		93323 - Piscines					
		60612 - Energie - Electricité					
6	Section : fonctionnement Mouvement : réel 938 - Transport 93847 - Equipements de voirie 60628 - Autres fournitures non stockées	Section : fonctionnement Mouvement : réel	4 000,00 €	Fournitures pour le parc auto			
		933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs					
		93323 - Piscines					
		60612 - Energie - Electricité					
Total des crédits entre chapitres - section de fonctionnement			219 110,00 €				

Numéro de Virement	Ligne abondée	Ligne diminuée	Montant virement	Motif du virement de crédit	
7	Section : investissement Mouvement : réel 905 - Aménagement des territoires et habitat 90511 - Espaces verts urbains 2121 - Plantation d'arbres et d'arbustes	Section : investissement Mouvement : réel	10 000,00 €	Plantations d'arbres	
		902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage			
		90211 - Ecoles maternelles			
		2128 - Autres agencements et aménagements			
8	Section : investissement Mouvement : réel 900 - Services généraux 90025 - Cimetières et pompes funèbres 21316 - Equipements du cimetière	Section : investissement Mouvement : réel	12 300,00 €	Rénovation du mur du cimetière Notre-Dame	
		903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs			
		90323 - Piscines			
		21314 - Bâtiments culturels et sportifs	3 000,00 €		Rénovation du mur du cimetière Notre-Dame
		Section : investissement Mouvement : réel			
		906 - Action économique			
		90632 - Industrie, commerce et artisanat			
2031 - Frais d'études					

Numéro de Virement	Ligne abondée	Ligne diminuée	Montant virement	Motif du virement de crédit
9	Section : investissement Mouvement : réel 900 - Services généraux 90020 - Administration générale de la collectivité 21311 - Bâtiments administratifs	Section : investissement Mouvement : réel	18 800,00 €	Travaux à l'Hôtel de Ville et au 56 avenue de Saint Cloud
		906 -Action économique		
		90632 - Industrie, commerce et artisanat		
		21321 - Immeubles de rapport	13 100,00 €	
		Section : investissement Mouvement : réel		
		905 - Aménagement des territoires et habitat		
90551 - Parc privé de la collectivité				
21328 Autres bâtiments privés				
10	Section : investissement Mouvement : réel 902 - Enseignement - Formation professionnelle et apprentissage 90212 - Ecoles primaires 21312 - Bâtiments scolaires	Section : investissement Mouvement : réel	19 500,00 €	Relampage des écoles (économies d'énergie) et travaux à l'école la Source suite aux dégradations liées aux émeutes de juin 2023
		904 - Santé et action sociale		
		904221 - Crèches et garderies		
		21318 - Autres bâtiments publics	42 900,00 €	
		Section : investissement Mouvement : réel		
		903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		
		90312 - Patrimoine	25 900,00 €	
		21314 - Bâtiments culturels et sportifs		
		Section : investissement Mouvement : réel		
		905 - Aménagement des territoires et habitat		
		90551 - Parc privé de la collectivité	3 200,00 €	
		21328 - Autres bâtiments privés		
		Section : investissement Mouvement : réel	3 200,00 €	
		906 -Action économique		
90632 - Industrie, commerce et artisanat				
21321 - Immeubles de rapport				
11	Section : investissement Mouvement : réel 900 - Services généraux 90020 - Administration générale de la collectivité 21318 - Autres bâtiments publics	Section : investissement Mouvement : réel	64 700,00 €	Rénovation de l'ascenseur du CTM
		906 -Action économique		
		90632 - Industrie, commerce et artisanat		
		21321 - Immeubles de rapport	1 000,00 €	
		Section : investissement Mouvement : réel		
		905 - Aménagement des territoires et habitat		
		90511 - Espaces verts urbains	300,00 €	
		21318 - Autres bâtiments publics		
		Section : investissement Mouvement : réel		
		906 -Action économique		
90632 - Industrie, commerce et artisanat				
2031 - Frais d'études				
Total des crédits entre chapitres section d'investissement			214 700,00 €	

- 2) que M. le Directeur général des services et le Comptable assignataire de la Ville de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.